VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# DESINTOX PAYANT OU GRATUIT

Par angel34 Postée le 11/08/2022 18:49

> Bonjours mon compagnon souhaiterait faire une cure de desintox pour pouvoir être clain à l'arrivée de notre enfant mais étant en congé maternité je n'est que peut de moyen donc j'aurais voulu s'avoir si c'etais payant ou gratuit en sachant qu'il a la cmu

---

**Mise en ligne le 16/08/2022**

Bonjour,

Une cure de sevrage hospitalière concernant les drogues est non payante si le consommateur a une couverture sociale, y compris la CMU. Nous vous mettons un lien en fin de réponse avec des lieux de cures dans le département de la ville que vous nous avez indiqué.

Il existe par contre des cures qui peuvent être payantes ou demander une participation financière dans le secteur privé.

Si vous souhaitez une orientation affinée ou échanger davantage sur votre situation, n'hésitez pas à contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le chat de notre site Drogues Info Service de 14h à Minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Tous nos encouragements à votre compagnon pour sa démarche de soin.

Bien cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

---

### SERVICE D'ADDICTOLOGIE : LES CHEMINS DE LA LANDE

**644 route de Toulouse**
**65308 LANNEMEZAN**

**Tél : 05 62 99 56 56**
**Site web : www.ch-lannemezan.fr**
**Secrétariat : Du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h et le mercredi matin de 8h30 à 12h30**

**Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.**
**COVID -19 : Accueil dans le respect des gestes barrières**

Voir la fiche détaillée

### SERVICE D'ADDICTOLOGIE DU CENTRE HOSPITALIER DE BIGORRE

**Boulevard de Lattre de Tassigny**
**65000 TARBES**

**Tél : 05 62 54 61 98**
**Site web : www.ch-bigorre.fr**
**Secrétariat : lundi au vendredi de 08h30 à 16h, sauf le mercredi de 8h30 à 15h30**

Voir la fiche détaillée

**En savoir plus :**

- Arreter, comment faire?